

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1998-1999

20 AVRIL 1999

PROJET DE DECRET

CREANT LE CONSEIL SUPERIEUR
DE L'EDUCATION PERMANENTE(1)

AMENDEMENT

DEPOSE
PAR MME PERSOONS, MM. FICHEROULLE, TAHAY, WAHL ET ISTASSE

(1) Voir Doc. n° 304 (1998-1999) n°s 1 et 2.

Amendement n° 4

A l'article 2, § 2, 2^o, ajouter après « catégories », les termes « le subventionnement ».

Justification

Il s'agit de préciser les missions du Conseil conformément à la loi du 8 avril 1976.

C. PERSOONS.
P. FICHEROULLE.
C. TAHAY.
J.-P. WAHL.
J.-P. ISTASSE.